

La laïcité expliquée aux collégiens



Les élèves du collège Lei Garrus ont été très intéressés par cette exposition et ce débat. (Photo B.G-C)

A l'initiative de la conseillère principale d'éducation du collège Lei Garrus, Sylvie Brèche, une exposition sur la laïcité - prêtée par la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse - a été exposée pendant trois semaines au CDI.

Avec la volonté de débiter l'année sur de bonnes bases, de rappeler les fondements de la laïcité et son application, les professeurs étaient conviés à la faire visiter à leurs élèves.

Avec les professeurs d'histoire (Cathy Miglietti, Jean-Rémi Garro pour les classes de sixième, Myriam Boulanger pour les élèves de troisième et le professeur documentaliste Claude Delhomelle), cinq classes ont travaillé sur la question d'autant plus que celle-ci est au programme d'éducation civique et morale des plus âgés.

Les élèves des classes de troisième ont ainsi répondu à un quiz qui les a surpris en de nombreux points : ils ont notamment appris qu'il n'était pas obligatoire pour un établisse-

ment scolaire de proposer un menu différent aux élèves croyants.

Ils ont également appris la définition exacte de la laïcité, ce que signifiait être agnostique ou encore que la liberté d'expression est encadrée par la loi.

Deux autres expos sont à venir

Enfin, ils ont découvert que l'Inde, la Turquie et le Sénégal avaient également inscrit la laïcité dans leur constitution et que subir une discrimination en raison de sa religion ouvrait droit au dépôt de plainte, à un signalement au Défenseur des droits et qu'il existait des associations spécifiques. Cette heure très riche en apprentissage fut loin d'être un simple cours théorique : il a permis à chaque élève de participer.

Dans le courant de l'année, deux autres expositions seront "empruntées" : l'une s'intitulera « l'égalité, parlons-en » ; quant à l'autre, elle s'intéressera aux droits et responsabilités.

B.G-C